

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. MASSON - M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. MAGLICA - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BEKHTAOUI - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Association nouvelle du Stade Dijon Côte d'Or – Construction de locaux à usage de bureaux - Mise à disposition d'un terrain au Stade Bourillot – Attribution d'une subvention d'investissement - Convention**

Monsieur Dupire, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

A la suite de son accession au championnat de France de rugby de première division, l'association nouvelle du Stade Dijon Côte d'Or a pour projet de construire de nouveaux locaux à usage de bureaux afin de répondre, en termes notamment d'organisation administrative, aux règlements de la Fédération Française de Rugby.

Elle sollicite à cette fin la mise à disposition d'un espace de 85 m<sup>2</sup> sur le site du stade Bourillot, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public, ainsi que l'octroi d'une subvention d'investissement de 25 000 €.

La mise à disposition s'effectuerait à titre gratuit, compte tenu de l'importance du rôle de ce club dans l'insertion des jeunes par la pratique sportive, et ce pour une durée de trente ans.

L'association ferait son affaire du financement de la réalisation et de l'exploitation des locaux nouvellement construits, tandis que la Ville prendrait à sa charge tous travaux d'entretien et de réparation ainsi que les fluides et dépenses d'électricité et accorderait une subvention d'investissement d'un montant maximum de 25 000 € dont la moitié serait versée lorsque la convention d'occupation du domaine public sera exécutoire et le solde sur présentation de factures au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Au terme de la convention, la Ville deviendrait propriétaire des locaux sans avoir à verser aucun prix ni aucune indemnité.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – décider de mettre gratuitement à la disposition de l'association nouvelle du Stade Dijon Côte d'Or une parcelle de terrain de 85 m<sup>2</sup> au stade Bourillot afin de lui permettre de construire de nouveaux locaux à usage de bureaux ;

2 – décider d'accorder dans ce cadre à cette association une subvention d'investissement d'un montant maximum de 25 000 € ;

3 - approuver le projet de convention d'occupation du domaine public à passer entre la Ville et l'association, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

4 - m' autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT